

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 35 — — soir, Express.  
 6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 57 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

La Presse de Vienne nous donne une nouvelle assez sérieuse, mais que rien encore n'est venu corroborer. Il s'agirait d'un traité signé entre l'Angleterre et la Suède, par lequel la Suède s'engagerait, moyennant subside, à prêter assistance au Danemark, dès que la guerre aurait dépassé les limites de l'occupation du Sleswig à titre de gage.

Le gouvernement danois a envoyé, à la date du 12 février, une circulaire qui explique l'évacuation du Danevirke comme mesure stratégique, et déclare qu'il continuera la guerre à outrance. La circulaire dit de plus que tant que le Sleswig n'aura pas été évacué par les Austro-Prussiens, il n'y aura pas de négociations possibles.

On mande de Vienne, le 24 février : Les négociations sont ouvertes entre la Prusse, l'Autriche et les Etats secondaires de l'Allemagne, sur la proposition de conférence qui a été faite par l'Angleterre.

L'Angleterre insiste près du Danemark pour lui faire accepter un armistice.

Parmi les dépêches que publient les journaux se trouve la suivante, de Francfort, 24 février :

« L'Europe donne la substance des réponses faites par l'Angleterre, la Suède et la Russie, aux notes par lesquelles le Danemark a demandé l'assistance armée de ces trois puissances, ainsi que celle de la France.

« Il aurait été déclaré au Danemark qu'il n'y a pas encore lieu d'examiner si les conventions qu'il invoque sont obligatoires pour les puissances qui les ont signées, attendu que l'Autriche et la Prusse n'ont cessé et ne cessent de protester de leur respect pour l'intégrité de la monarchie danoise. Les deux grands Etats allemands affirment que la guerre actuelle dans le Sleswig et l'occupation de ce dernier duché constituent simplement une rigoureuse mais temporaire mesure coercitive pour amener le Danemark à remplir ses engagements. »

**BULLETIN DE LA GUERRE.**

Les Austro-Prussiens sont maintenant au delà de Kolding (Jutland), ils y restent, et tout permet de prévoir, que s'ils font un mouvement, ce sera en avant, vers Fredericia, s'il y a nécessité stratégique, et non en arrière, pour rentrer dans le Sleswig.

Du reste, des explications nous arrivent de Berlin et de Vienne sur l'attitude prise par les gouvernements de Prusse et d'Autriche au sujet de ce grave fait militaire.

Voici, d'après le *Moniteur prussien*, du 21, le récit officiel de l'entrée des alliés dans le Jutland :

« A l'avant-garde de la division de la garde-prussienne, on remarqua hier que les avant-postes danois se retiraient de Wonfld. Le lieutenant-général de Mülbe donna l'ordre à la cavalerie de l'avant-garde de s'avancer sur Kolding pour voir si les Danois avaient évacué cette ville, et ensuite de faire des reconnaissances de l'est à l'ouest dans le Sleswig pour avoir des renseignements sur l'ennemi. Une patrouille de hussards de la garde avait suivi vers Kolding les Danois qui quittaient Wonfld; elle avait détruit les barricades, traversé la ville de Kolding, et rencontré sur les hauteurs de Pétersbourg une trentaine de dragons danois avec de l'infanterie ennemie.

« La patrouille attendit là l'arrivée des 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> escadrons de hussards de la garde commandés par le major de Somnitz, qui attaqua immédiatement (vers deux heures) les Danois, les dépassa jusqu'à Fredericia et les poursuivit en combattant jusqu'à Norre-Bjert. L'infanterie danoise reçut là la troupe poursuivie, et son feu, qui partait d'une bonne position, empêcha le major de Somnitz d'avancer davantage.

« Les Danois perdirent cinq morts, et nous leur avons pris cinq hommes et cinq chevaux. Nous avons perdu deux chevaux; cinq de nos hussards et un cheval ont été blessés.

« L'avant-garde est entrée, le 3, à Kolding, et a placé des avant-postes depuis la route de Veile jusqu'au delà de celle de Fredericia. Par suite de ce rapport, le lieutenant-général de Mülbe a reçu l'ordre de laisser l'avant-garde à Kolding, mais de ne pas s'avancer au delà. »

Deux journaux autrichiens expliquent, de leur côté, l'attitude de la cour de Vienne.

La *Børsenhalle* du 20 dit à ce sujet :

« Nous savons positivement que, dans les cercles militaires les plus élevés, qu'on consulte certainement quand il s'agit de certaines opérations stratégiques, il était question déjà depuis quelques jours d'une entrée prochaine dans le Jutland. Cela prouve aussi que le comte Rechberg n'a pas été si surpris qu'on le dit du passage de la frontière, et qu'il n'a pas eu à ce sujet une altercation avec le baron de Werther. Nous avons lieu de croire, en effet, que l'extension des opérations militaires en Jutland ne sourit guère au cabinet de Vienne. Néanmoins, on ne fera rien contre, car on est lié par la convention qui règle l'action commune de l'Autriche et de la Prusse. »

La *Presse* de Vienne du 21 est tout aussi explicite :

« Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que l'envoyé de Prusse, le baron de Werther, a fait dans la journée au comte Rechberg des communications sur l'entrée des Prussiens dans le Jutland.

« Les instructions qu'a reçues le maréchal Wrangel ne limitent en rien ses pouvoirs relatifs aux opérations stratégiques et il ne lui a

pas été prescrit de respecter, quoi qu'il arrive, la frontière du Jutland. Une déclaration a été faite dans ce sens aux ambassadeurs de France et d'Angleterre pour être communiquée à leurs gouvernements; cette déclaration rappelait en même temps les mesures prises par le Danemark, mesures qui évidemment ont pour but de provoquer la grande guerre. De tout cela, il résulte que le quartier-général du maréchal Wrangel est en Jutland et qu'il y restera. »

Les Austro-Prussiens resteront donc dans le Jutland tant que l'intérêt de leurs opérations militaires contre l'île d'Alsén et tant que leurs projets envers le Danemark l'exigent.

Un télégramme de Copenhague, nous disait mardi que, le 22, les Prussiens s'étaient emparés du village de Düppel, mais que les Danois, après un second combat, avaient repris leur position.

Une dépêche de Berlin, du 23, dit au sujet de cette journée :

« Il résulte de rapports officiels que les brigades Røder, Ganstein et Groeben, ont entrepris hier à la pointe du jour, avec de l'artillerie et en présence du feld-maréchal de Wrangel, du prince royal et du prince Frédéric-Charles, une reconnaissance sous le feu des redoutes de Düppel. Elles ont eu 3 morts et 20 blessés. On a pris à l'ennemi quelques drapeaux, plusieurs officiers et 200 hommes. »

Ce télégramme, quoique venant de Berlin, n'attribue pas aux Prussiens le succès de cette journée. Il se borne à constater le combat, les hommes tués, les drapeaux pris. On peut donc considérer comme vraie la dépêche de Copenhague du 23.

Le *Times* annonce aussi qu'après une lutte meurtrière les Danois sont restés maîtres de Düppel.

Enfin, pendant que la lutte s'anime ainsi devant Alsén et que la diplomatie redouble d'efforts pour amener une suspension des hostilités, le gouvernement danois se prépare à prolonger sa résistance.

L'assemblée (le folketing) a été saisie d'un projet pour l'appel anticipé des conscrits de l'année prochaine et pour une levée extraordinaire de marins. (*Le Pays.*)

Plusieurs fonderies anglaises ont reçu de fortes commandes du gouvernement danois. Le capitaine Blakeley, qui dirige l'une de ces fonderies, est chargé de fabriquer un certain nombre de canons rayés de 300 et de 700.

Ces commandes, de la part du Danemark, indiquent la volonté bien arrêtée de défendre jusqu'à la dernière extrémité l'intégrité de son territoire.

Avant l'invasion du Sleswig, les journaux allemands proclamaient bien haut les sympa-

thies de la population sleswigeoise pour l'armée austro-prussienne. Les soldats des deux puissances allaient être reçus en libérateurs.

Aujourd'hui, le feld-maréchal Wrangel publie de son quartier-général d'Apenrade une proclamation qui rappelle les lois de la guerre et menace la population sleswigeoise de toute leur sévérité.

Tout acte hostile contre les troupes alliées sera puni suivant la loi militaire.

Or, cette loi ne prononce qu'une peine :

La mort.

Il faut que le général prussien compte bien peu sur l'affection des Sleswigeois, pour avoir recours à cette sévérité draconienne.

Qu'est donc devenue cette sympathie reconnaissante sur laquelle les Allemands comptaient si bien.

Mais est-il bien sûr qu'ils y aient réellement compté? (*Idem.*)

On lit dans la *Presse* :

« Les nouvelles d'Athènes sont déplorables. Elles rapportent des scènes de violence, de désordre et de scandale. A la suite d'un article publié dans un journal d'Athènes, qui rendait compte d'un récent bal à la cour, un jeune officier, fils du maréchal du palais, s'est livré à des voies de fait sur la personne de l'auteur de cet article. Plusieurs étudiants ont pris parti pour ce dernier. L'officier a été poursuivi, dans les rues d'Athènes, à coups de revolver par une multitude furieuse. L'émeute déchaînée est venue gronder jusque sous les fenêtres du palais. Ces désordres ont causé pendant deux ou trois jours une certaine agitation dans Athènes. A la date du 12 février, les esprits s'étaient calmés et l'on espérait que cet incident n'aurait pas de suites.

D'après une dépêche de Messine, on s'attendait, en Grèce, à la retraite de M. Bulgaris, le président du cabinet actuel.

L'événement serait de conséquence, parce que dans M. Bulgaris s'incarne, pour ainsi dire, l'esprit de la révolution du 22 octobre; en outre, parce que M. Bulgaris n'étant pas de ces hommes qui se résignent facilement à quitter le pouvoir, sa retraite forcée pourrait être le signal d'émeutes nouvelles.

On se souvient que les sanglantes affaires de juillet dernier n'ont eu d'autre cause que le mécompte et l'irritation de M. Bulgaris et de ses amis, qui ont voulu ressaisir par la guerre civile les portefeuilles dont les avait dépossédés un vote de l'assemblée.

Dans cette hypothèse, il est à souhaiter que les conseillers de la couronne, s'inspirant des vrais intérêts de la Grèce et confiants dans la popularité du jeune roi, acceptent la lutte et saisissent cette occasion d'en finir avec le parti révolutionnaire.

(*Le Pays.*)

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Paris, le 25 février :

En dehors du conseil des ministres réglementaire qui aura lieu samedi au palais des Tuileries, l'Empereur présidera demain vendredi à une heure une réunion des ministres qui s'occupera exclusivement, dit-on, de la question du Mexique.

— La Banque d'Angleterre vient de réduire le taux de l'escompte de 7 à 6 0/0.

— Il se produit en ce moment une singulière difficulté à propos du câble électrique qui relie le Sleswig à l'Angleterre. Ce câble a été brisé par les Austro-Prussiens, avant d'être payé par le gouvernement danois qui l'avait commandé, et la compagnie, dont le siège est à Londres, en demande le paiement à ce gouvernement ; mais la rupture par suite d'un fait de guerre laisse-t-elle substituer l'obligation contractée par l'administration de Copenhague ? Telle est la question actuellement soumise à l'examen des jurisconsultes les plus distingués. Elle pourrait bien donner lieu à des échanges de notes diplomatiques.

— Il est ridicule de croire aux revenants et d'avoir peur des fantômes, mais il est au moins imprudent de leur donner la chasse à coups de fusil. On s'expose à tuer de fort braves gens. La récente aventure du camp de Sathonay en a fourni la preuve.

Voici un autre traqueur d'apparitions, qui vient d'être condamné en police correctionnelle pour son excessive rigueur à l'endroit des spectres. C'est Bouvet, Bouvet de Fontainesur-Saône. Celui-ci, comme certains chevaux ombrageux, s'en prenait surtout aux choses de couleur blanche. Les spectres blancs étaient ses bêtes noires, probablement parce que depuis quelque temps on s'entretenait beaucoup à Fontainesur-Saône d'une certaine Dame blanche qui hantait le pays.

Bouvet faisait donc bonne garde, si bien qu'un samedi soir il aperçoit et couche en joue son voisin cheminant à la brune avec un paquet de linge blanc. L'homme se récrie, decline ses noms et qualités, et n'échappe qu'à grand-peine aux projectiles meurtriers de l'implacable chasseur de dames blanches. Un autre soir, c'est à la blanchisseuse elle-même que s'en prenait Bouvet.

Partout ailleurs Bouvet serait devenu la terreur du pays. Mais à Fontainesur-Saône, il en alla tout autrement. C'est la blanchisseuse et l'homme au paquet qui passèrent à l'état d'épouvantail, et le *Courrier de Lyon* raconte qu'on ne les rencontrait plus sans faire des signes de croix.

Tout s'est éclairci devant le tribunal, qui vient de décerner au courage de Bouvet six jours de prison, excepté, paraît-il, le nom vrai de l'homme au paquet de linge, car le *Courrier de Lyon* l'appelait Lecouvreur et le *Progrès* le nomme Canfaureux.

Faut-il croire ces deux journaux impressionnés eux-mêmes par l'auréole de terreur dont fut un moment couronné l'innocent villageois ?

## Chronique Locale.

Le conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à 7 h. et 1/2, à l'Hôtel-de-Ville, afin d'entendre la lecture du rapport de la commission prise au sein du conseil pour étudier de nouveau la question si délicate des hospices.

Après des débats animés et une longue délibération, aucun des projets présentés n'a été adopté.

La chambre civile de la Cour impériale d'Angers a reçu mercredi, à l'ouverture de son audience, le serment de MM. :

Planchenault, nommé procureur impérial à Saumur, en remplacement de M. Richard, nommé juge au Mans ;

Morry, substitut à Saumur, en remplacement de M. Goumenault.

Par décret impérial en date du 17 février 1864, M. Paul Daburon est nommé notaire à Brézé, en remplacement de M. Courtois, décédé. M. Daburon a prêté serment à l'audience du Tribunal civil, jeudi 25 février.

Saumur, le 27 février 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Pour répondre à certains bruits malveillants répandus par des personnes qui ne me connaissent pas, je vous prie d'insérer les quelques lignes suivantes.

Je n'ai jamais envié la plus petite place honorifique.

Je n'ai jamais rien demandé, on m'a offert quelquefois ; je ne demanderai jamais rien et je n'accepterai jamais rien.

CHARLES DELAUNAY.

ADMINISTRATION DES POSTES.

### AVIS AU PUBLIC.

A partir du 29 février courant, la dernière levée de la boîte du bureau, pour Montsoreau, Fontevault et Loudun, se fera à 9 heures du soir.

Le directeur des postes à Saumur,

CHÉNÉE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Tribunaux.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. le premier président Devienne. Audience du 25 février.

COMLOT AYANT POUR BUT UN ATTENTAT CONTRE LA VIE DE L'EMPEREUR.

Aujourd'hui ont commencé les débats de cette affaire.

Les accusés sont :

Pascal Greco, âgé de 28 ans, professeur de musique, né à Pise (Italie), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 176 ;

Rafaël Trabucco, âgé de 40 ans, né à Citta di Aversa (Italie), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 176 ;

Natale-Augustino Imperatori, âgé de 33 ans, relieur, né à Lugano (Suisse), même demeure ;

Angelo Scaglioni, 22 ans, étudiant, né à Saint-Joseph (Italie), même demeure ;

Joseph Mazzini, né en Italie, absent.

Après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, il est donné lecture de l'acte d'accusation :

Il est ainsi conçu :

Expose le procureur-général que de l'information résultent les faits suivants :

Le 24 décembre 1863, quatre étrangers entrant ensemble en France par la frontière de Suisse durent présenter au commissaire de police de Saint-Louis les papiers dont ils étaient porteurs et qui les désignaient sous les noms de Greco, Trabucco, Imperatori et Maspoli.

Le fonctionnaire qui examina ces pièces se souvint qu'en 1862 un nommé Trabucco avait été signalé aux autorités des frontières comme conspirateur italien dangereux. Il s'empressa de prévenir par une dépêche télégraphique M. le préfet de police que l'individu portant ce nom se dirigeait sur Paris avec ses trois compagnons par le chemin de fer de Mulhouse.

Lorsque le 25, à cinq heures et demie du matin, les voyageurs descendirent à la gare de l'Est, une surveillance était organisée, et à partir de ce moment toutes leurs démarches furent observées.

Ils sortirent du même wagon sans échanger une parole et feignirent de prendre des directions diverses, mais tous les quatre, Imperatori et Maspoli dans une voiture, Trabucco dans une autre et Greco par l'omnibus du chemin de fer, se firent conduire à l'hôtel Sainte-Marie, rue de Rivoli, 15.

Imperatori, Maspoli et Greco sous le nom de Fioretti, prirent des chambres où ils firent déposer leurs bagages ; quant à Trabucco, qui était seulement porteur d'un cor d'harmonie

et d'une gibecière, il quitta l'hôtel dans le courant de la journée ; il avait annoncé qu'il partait pour Londres, mais il se rendit au n° 198 de la rue Saint-Honoré, où Greco, qui avait habité cette maison à un précédent voyage, vint le recommander et lui fit donner une chambre.

Ces installations n'étaient que provisoires ; dès le 29, Greco se présenta à l'hôtel de Naples, rue Saint-Honoré, n° 176, et retint trois chambres qui furent occupées le jour même par lui, par Maspoli et par Trabucco. Ce dernier, en quittant la maison n° 198, prit, comme il l'avait fait en sortant de l'hôtel Sainte-Marie, la précaution de dire qu'il se rendait à Londres. Le lendemain, Greco amena Imperatori, qui fut placé dans une quatrième chambre.

Dans ces divers hôtels, les allures des quatre étrangers parurent singulières. Ils avaient dès leur arrivée une attitude incertaine, préoccupée et mystérieuse. A l'hôtel Sainte-Marie, Greco avait recommandé au garçon de ne donner sa clef à personne, pas même à son père. Au numéro 178 de la rue Saint-Honoré, Trabucco avait fait à la dame Mousset, maîtresse de garni, l'observation que les serrures des meubles n'étaient pas d'une solidité suffisante ; il était allé acheter chez le layetier Liard une boîte neuve fermant à clef et y avait déposé le contenu de sa gibecière.

En s'installant à l'hôtel de Naples, Greco fit vérifier les serrures des meubles. Il voulut monter lui-même ses effets dans sa chambre. Il retarda autant qu'il le put la présentation de ses papiers et de ceux de ses amis ; ce ne fut que le 1<sup>er</sup> janvier que la dame Thiry, maîtresse de l'hôtel, put obtenir que les passeports de Trabucco, d'Imperatori et de Maspoli, lui fussent montrés ; Greco, que paraissait contrarier la pensée de la vérification du registre par les inspecteurs de police, ne consentit à se faire inscrire régulièrement que le 2 janvier.

Enfin les diverses démarches de ces hommes trahissaient un sentiment d'inquiétude ; ils prenaient ordinairement soin, lorsqu'ils sortaient, de laisser l'un d'eux en surveillance à l'hôtel ; le garçon qui les servait s'aperçut plusieurs fois qu'ils maintenaient entrebâillées, même pendant la nuit, les portes de leurs chambres, afin d'entendre tous les bruits de la maison.

A l'extérieur, leur conduite était plus suspecte encore. Bien qu'à l'hôtel ils fussent constamment ensemble, qu'ils y eussent de longues conversations et que leurs sorties fussent combinées, ils prenaient la précaution de se tenir dans les rues éloignés les uns des autres, feignant de ne pas se connaître ou ne s'abordant qu'avec des saluts.

Dès le lendemain de leur arrivée à Paris, ils avaient observé les abords du jardin réservé des Tuileries. Le même jour ils s'étaient fait conduire, par la place de la Concorde et la grande avenue des Champs-Élysées, dans une voiture à laquelle ils avaient fait prendre le pas, et avaient très-attentivement examiné les lieux qu'ils parcouraient ainsi.

Le 28 décembre, Trabucco, après être allé dans le voisinage de l'Opéra, où S. M. l'Empereur assistait à une représentation, et être resté assez longtemps chez Ranciat, coiffeur, rue Grange-Batelière, vint rejoindre ses amis. Tous quatre se firent conduire en voiture au coin du boulevard et de la rue Le Pelletier. Ils attendirent là jusqu'après minuit la sortie de l'Empereur, en regardant souvent autour d'eux avec défiance.

Le lendemain, Trabucco et Greco se rendirent chez Ranciat sous le prétexte d'un soin de toilette, puis ils entrèrent dans les passages de l'Opéra, et après avoir plusieurs fois regardé s'ils étaient surveillés, se mirent à examiner les abords du théâtre, les couloirs et particulièrement l'entrée réservée à Sa Majesté. Cet examen dura une demi-heure.

Le 30, Ranciat, allant à l'Opéra avec sa femme, retrouvait ces deux individus sous le péristyle, où ils stationnaient.

Le 2 janvier, Greco, Trabucco, Imperatori

et Maspoli, visitaient les différents abords du palais des Tuileries.

Mais leurs préoccupations croissaient visiblement ; ils se sentaient observés, faisaient dans les rues de nombreux détours à pied et en voiture, et ne marchaient plus qu'en jetant sans cesse les yeux de tous côtés. Ils étaient embarrassés pour payer leurs dépenses et semblaient attendre avec impatience une lettre et des fonds.

Le 3 janvier, après une certaine démarche au bureau de la poste restante, ils manifestèrent un grand désappointement. Leurs démarches, leur agitation, leurs inquiétudes, tout révélait leurs desseins. Le moment parut venu de s'assurer de leurs personnes.

Le 3 janvier, à quatre heures et demie du soir, Trabucco et Greco, qui se trouvaient à l'hôtel de Naples, furent mis en état d'arrestation. La perquisition opérée immédiatement dans leurs chambres produisit les résultats suivants :

Dans la chambre occupée par Trabucco et dans un tiroir de la commode, on trouva un sac en toile cirée fermant à clef. Trabucco, invité à l'ouvrir, prétendit d'abord que cet objet ne lui appartenait pas et qu'il lui avait été donné par un Anglais pour le porter à Londres. Mais on découvrit sur lui la clef du sac duquel on retira un poignard et deux bombes roulées dans un mouchoir, remplies de poudre et garnies l'une de douze cheminées, l'autre de dix.

Avec une autre clef dont Trabucco était aussi porteur, on ouvrit la boîte en bois blanc achetée chez Liard, et l'on y saisit deux fourreaux de revolvers, trois paquets de capsules et un instrument propre à monter les cheminées des bombes.

Dans le secrétaire de Greco on trouva un sac de voyage qu'ouvrit une des clefs de Trabucco, et qui renfermait deux bombes enveloppées dans un mouchoir, chargées de poudre et munies chacune de douze cheminées. Le sac contenait en outre un outil servant à visser les cheminées, deux paquets de poudre et un revolver à sept coups, chargé et amorcé.

Dans un étui de voyage on saisit un fusil-canne, et dans une malle un poignard et des cartouches de revolver. On découvrit en outre en la possession de Greco, et cachés de diverses manières, divers écrits dont plusieurs émanaient de Mazzini.

Le même jour, à 7 heures du soir, Imperatori et Maspoli furent arrêtés dans un débit de liqueurs. Ils furent conduits à l'hôtel de Naples, où une perquisition eut lieu en leur présence. Rien de suspect ne fut trouvé dans la chambre d'Imperatori, mais les tiroirs de la commode de Maspoli contenaient quatre bombes chargées de poudre, garnies chacune de dix cheminées, un revolver à six coups chargé et amorcé, un paquet de poudre, un paquet de balles, trois boîtes de capsules, deux poignards, et divers objets se rattachant à l'emploi des armes à feu.

En présence de ces découvertes, ils paraissaient difficile pour les accusés de nier leurs projets criminels. Ils essayèrent cependant d'abord de soutenir qu'ils n'avaient aucune intention coupable, mais ils durent successivement se déterminer à faire des aveux. Greco entra le premier dans cette voie, et ses déclarations, confirmées aujourd'hui par ses complices dans ce qu'elles ont d'essentiel, indiquent d'une manière précise l'origine et les détails du complot.

A la tête de cette organisation se trouve Mazzini.

Cet ardent conspirateur, déjà condamné par coutumace le 3 septembre 1857 par la cour d'assises de la Seine comme coupable d'avoir formé avec les nommés Tibaldi, Bartolotti et autres, un complot pour attenter à la vie de l'Empereur, ne cesse de poursuivre dans la personne de Napoléon III le principe d'ordre et d'autorité dont la révolution est l'implacable ennemie.

On avait, lors du procès de 1857, saisi les écrits où se manifestaient ses desseins et qu'il

importe de rappeler pour montrer la criminelle persévérance de ce chef du parti d'action en Italie.

Le 10 juin 1857, Mazzini écrivait à ses affiliés Massarenti et Campanella : « L'exécution de l'attentat est une chose vitale pour le pays ; presque toute la question est là... L'affaire de Paris est devenue plus que jamais désirée et urgente. » Il leur recommandait de se rappeler tout ce qu'il leur avait dit sur la méthode à suivre ; il leur indiquait le moyen de se procurer des fonds et ajoutait : « Je voudrais donner des millions, mais je ne puis. »

A cette époque, il écrivait encore au sujet de la conspiration qui devait embrasser toute l'Italie et qu'il n'avait pu faire éclater : « Tout un édifice construit avec une difficulté infinie et un succès inespéré jusqu'à hier a été abattu... c'est à se donner de la tête contre un mur. Je ne le fais pas et me dis : C'est à recommencer. »

Mazzini préparait pour 1863 un vaste mouvement révolutionnaire dont le signal devait être l'assassinat de l'Empereur. Greco, conspirateur de second ordre, lui parut à la fois assez obscur et assez résolu pour que la mission de commettre l'assassinat lui fût confiée.

« Greco, dit Mazzini dans une lettre écrite au journal anglais le *Times*, du 14 janvier 1864, est un patriote enthousiaste qui a pris une part active aux entreprises de 1860 et 1861 dans le sud de l'Italie, et comme tel il s'est trouvé en contact avec moi. »

Les relations de ces deux hommes devinrent intimes en avril 1863. Mazzini était alors à Lugano. Le plan du complot fut arrêté et il fut décidé que Greco viendrait à Paris dès le commencement de mai pour étudier la situation et à l'occasion exécuter l'attentat.

Au moment de son départ, Mazzini écrivit sous ses yeux et lui remit une note destinée à servir de clef pour la correspondance.

Tout y était habilement prévu.

Les relations à créer à Paris pour échapper la surveillance des agents de la police, les besoins d'argent, d'armes et d'auxiliaires, l'avis à donner à la veille de l'attentat. Enfin, Mazzini indiquait pour l'envoi des lettres l'adresse de la femme Roselly, fille d'une femme avec laquelle il avait des relations publiques à Lugano. La note était ainsi conçue :

« De Paris à Londres,  
« A M<sup>me</sup> Roselly, 58, Myddelson square, Pantenville, London. Si vous êtes en contact avec Murat, vous direz, entre autres choses, que vous avez bon espoir de votre carrière musicale.  
« Si vous avez absolument besoin d'armes, vous lui demanderez la permission de lui dédier une fantaisie de votre composition : il *volo*, pour piano.  
« Si vous avez besoin de quelques secours pécuniaires, vous direz qu'elle vous envoie, en l'achetant pour vous, le dernier opéra de Balse.  
« Adresse et heure.  
« S'il y a grande probabilité de faire le coup, écrire une lettre insignifiante et conclure : Je vous réécrirai dans une semaine, dans trois ou quatre jours.  
« S'il y a besoin absolu d'un *intime* : Veuillez me dire le prix d'un piano de Broadwood à Londres. »

Cette note fait partie des notes saisies en la possession de Greco. Elle est manifestement de la main de Mazzini et une expertise en écriture l'a surabondamment démontré.

En même temps que cet écrit, Mazzini remit une somme d'argent à Greco. Celui-ci se rendit alors en France par Turin et le mont Cenis, et arriva dans les premiers jours de mai à Paris où il habita successivement, tant sous le nom de Fioretti que sous son nom véritable, à l'hôtel Sainte-Marie, rue de Rivoli, et au n° 198 de la rue Saint-Honoré.

Il trouva un prétexte pour se présenter, ainsi qu'il avait été convenu, chez le prince Murat, dont il vit plusieurs fois l'un des secrétaires, et réussit de cette manière à persuader aux agents, qui avaient d'abord observé ses démarches, que cette surveillance

était superflue.

Mais l'Empereur avait momentanément quitté Paris. Il fut décidé par une correspondance entre Greco et Mazzini que l'exécution de l'attentat serait ajournée ; Greco quitta au mois de juillet son hôtel en y laissant une malle pleine d'effets et en disant qu'il allait à Londres, et revint à Lugano où il retrouva Mazzini.

Ses rapports avec celui-ci furent continus. A la suite d'une mesure prise par les autorités suisses, les mazziniens qui habitaient Lugano ayant dû se disperser, Greco se retira à Mendrizio, mais il vint encore plusieurs fois par semaine chez Mazzini.

Ce fut dans ces entrevues que s'acheva l'organisation du complot. Mazzini, au commencement d'octobre, s'étant rendu à Londres, laissa écrite de sa main l'adresse à laquelle les lettres devaient lui être envoyées : M. Flower, 35, Thurloe square, Brompton, London. Cette note a été saisie dans les perquisitions avec diverses lettres de Mazzini signées d'une abréviation qui lui est habituelle, et quatre de ses portraits photographiés, dont deux sont revêtus de sa signature.

Huit jours avant de quitter Lugano, Mazzini avait laissé 1,300 fr. à Greco. Il lui envoya ensuite de Londres 1,000 fr., puis 2,000 fr. en bank notes.

En même temps il s'occupait de réunir des armes. Greco reçut successivement, par l'intermédiaire d'un nommé Mosto, de Gènes, dix bombes, des revolvers et des poignards.

Enfin Greco choisissait, avec l'approbation de Mazzini, en attendant le moment de retourner en France, les *intimes* qui devaient l'y accompagner.

Déjà il s'était assuré du concours du nommé Imperatori.

En juillet 1863, il se trouvait à Milan où il était connu comme investi de la confiance de Mazzini ; il avait reçu la visite de Natale Imperatori, qui avait été un des compagnons de Garibaldi dans l'expédition de Marsala en 1859 et jouissait à ce titre de la pension dite *des mille*. Imperatori s'était annoncé comme ayant personnellement conçu le projet d'attenter à la vie de l'Empereur des Français.

Greco et lui se retrouvèrent à Lugano au mois de septembre. Imperatori persistant dans sa résolution, Greco l'invita à écrire à Mazzini et reçut de lui pour ce dernier la lettre suivante, datée du 15 septembre 1863 :

« Respectable Monsieur Mazzini, après avoir plusieurs fois communiqué à votre ami G... mon désir et ma ferme résolution de me rendre à Paris afin d'attenter à la vie de L. N., voyant que le susdit ne se souciait pas beaucoup de seconder mon entreprise et ma ferme détermination, j'ai pris le parti de m'adresser à vous dans la certitude de me voir seconder dans ma ferme intention. »

« Je vous salue, et suis... »

« IMPERATORI NATALE. »

Cette lettre est communiquée par Greco à Mazzini, puis rendue par Mazzini à Greco comme pouvant servir à éprouver et à tenir Imperatori.

Greco s'adjoignit ensuite le nommé Trabucco. Cet individu menait depuis longtemps une vie errante. En 1850 et 1851 il avait été employé comme musicien gagiste à bord des bâtiments français l'*Algésiras* et la *Pandore*. Il avait disparu en laissant des dettes.

Le 14 octobre 1857, il avait été condamné à Paris à une année d'emprisonnement pour escroquerie sous le nom de Belisario.

Expulsé le 13 octobre 1858 par un arrêt administratif, il était allé en Italie où il avait servi dans un régiment de chasseurs des Apennins, puis à Londres où il avait été, le 19 août 1861, condamné à trois mois de prison pour vol.

Greco, qui, en 1860, l'avait pour la première fois rencontré à Naples, le retrouva en novembre 1863 à Gènes, puis en décembre à Lugano et à Mendrizio. Des relations très-fréquentes s'établirent entre ces deux hommes. Trabucco avait la réputation d'être un conspirateur résolu, et Quadrio, l'un des secrétaires de Mazzini, avait donné à Greco l'assurance qu'il

trouverait en lui un auxiliaire dévoué. Il entra dans le complot, et l'on a vu ci-dessus qu'il avait joué un rôle particulièrement actif.

Enfin, quatre ou cinq jours avant le départ de Greco pour la France, Imperatori vint lui présenter un jeune homme nommé Scaglioni, l'un des *mille* de Marsala, qui avait dû quitter Pavie à la suite d'une scène de violence, sous le coup d'un mandat de justice. Scaglioni se déclarait décidé à attenter à la vie de l'Empereur. Greco lui exposa en présence d'Imperatori les dangers qu'ils allaient courir.

Imperatori répéta que, quant à lui, il faisait le sacrifice de sa vie et était résolu, inflexible comme le destin. Scaglioni voulut réfléchir, puis il revint dire que son parti était pris et demanda à faire partie du complot. Greco l'admit, l'aida à se procurer un passe-port sous le faux nom de Maspoli, et l'on s'occupa du départ.

L'Empereur avait repris à Paris sa résidence d'hiver, Greco n'attendait plus que la remise d'une canne-fusil qu'on devait lui apporter de la part de Mazzini. Cette arme fut livrée le 19 décembre.

Le lendemain, les quatre accusés quittaient Lugano, ayant chacun dans un sac de voyage deux bombes remises par Greco, qui, sur les dix que lui avait procurées Mazzini, en voulait seulement emporter huit. Ils étaient, en outre, munis des autres armes et de la poudre achetée par Greco.

Ce fut ainsi que trois jours après ils passèrent en France.

Les faits avoués par Greco ont d'abord été contestés par les autres accusés.

Trabucco prétendait dans son premier interrogatoire qu'il ignorait l'usage auquel étaient destinés les objets trouvés dans sa chambre. Mais il a bientôt demandé à être entendu de nouveau et a déclaré avec une grande exaltation, qu'on retrouve dans quelques pages écrites par lui depuis son arrestation, que les bombes saisies chez lui étaient sa part, qu'ils les avait introduites en France et qu'il voulait s'en servir pour tuer l'Empereur, dont il avait juré la mort depuis l'affaire d'Aspromonte. Il reconnaît qu'à Lugano Greco lui ayant montré une bombe en disant : « Voilà la vraie justice ! » il s'est écrié : « C'est la vérité ! »

On a vu qu'à Paris Trabucco, dépositaire des clefs sous lesquelles étaient renfermées les bombes, avait été particulièrement chargé d'examiner les abords de l'Opéra, et l'inspection a établi qu'il a pris divers renseignements sur les habitudes de la sortie de l'Empereur.

Scaglioni, après quelques dénégations, a pleinement confirmé le récit de Greco, en ajoutant qu'il y avait menace réciproque de honte pour celui qui se retirerait. Il a donné ce détail que les bombes devaient être jetées sous la voiture de l'Empereur et l'attentat achevé, au besoin, au moyen des poignards et des revolvers.

Quant à Imperatori, il s'est d'abord prétendu étranger au complot, espérant que la perquisition infructueuse opérée dans sa chambre lui ferait une situation meilleure que celle de ses complices. Mais sa lettre à Mazzini saisie sur Greco ne pouvait laisser de doute sur le rôle qu'il avait joué.

Il a en vain cherché à faire croire d'abord que cette lettre n'avait pas la portée qu'on lui donnait, puisqu'elle lui avait été arrachée, et que depuis lors il n'avait cessé d'être victime d'une sorte de contrainte morale. Il est en définitive obligé de reconnaître ses relations avec Greco ; il avoue qu'il lui a présenté le nommé Scaglioni ; qu'il a connu le but du voyage ; qu'il a participé à l'introduction des bombes en France ; qu'il a su que Greco prenait le faux nom de Fioretti.

Les autres accusés, expliquent que, si l'on a pas trouvé d'armes dans sa chambre, cette circonstance tient à ce que ses meubles ne fermaient pas avec assez de solidité. Scaglioni était dépositaire des deux bombes dont Imperatori devait faire usage. Enfin, les démarches de cet accusé à Paris, constatées par les agents, prouvent qu'il n'a pas cessé de préparer avec

ses trois compagnons l'accomplissement de l'attentat résolu.

Quant à Mazzini, la protestation que, suivant son usage, il a faite par la voie de la presse étrangère, tant au sujet de ce complot qu'au sujet de celui de 1857, ne peut prévaloir contre les déclarations précises et concordantes, les renseignements et surtout les preuves écrites qu'a recueillies l'instruction.

Des experts ont été commis pour examiner les armes saisies.

Ils ont constaté, en faisant éclater deux des bombes, que chacune d'elles se divisait en plus de quarante fragments dont la dispersion devait produire les plus affreux résultats.

Quant aux poignards qui, de l'aveu de Greco, avaient été empoisonnés, on y a constaté la présence d'une matière gommeuse et de feuilles d'étain qui avaient dû servir à fixer une substance vénéneuse. Mais cette substance, qui a du reste laissé sur la lame des traces appréciables d'altération, s'est volatilisée, et l'expertise n'a pu en déterminer la nature.

Au moment où les accusés ont été arrêtés, l'exécution de l'attentat était évidemment très-prochaine. Trabucco se préparait au départ : il avait annoncé à l'hôtel qu'il allait se rendre à Londres, avait demandé un marteau et des pointes pour clouer une boîte, et avait écrit une adresse sur la caisse qu'on a trouvée dans sa chambre.

Scaglioni venait d'écrire à sa famille pour demander qu'on lui envoyât des fonds à Genève. Greco avait écrit à Londres que tout allait bien, et avait demandé des fonds qui sont en effet arrivés, le 6, après son arrestation, sous la forme d'une traite de 500 fr., fournie par une maison dont on connaît les rapports avec Mazzini.

Enfin les bombes qu'on était convenu de ne charger qu'au dernier moment avaient été remplies de poudre la veille même de l'arrestation des accusés. Cette opération avait été faite par Trabucco et Greco, avec le concours de Scaglioni et en présence d'Imperatori.

Trabucco, dans un intérêt qu'il est difficile de comprendre, a cherché à soutenir qu'il n'y avait pas participé ; mais, confronté avec ses complices, il a répondu dans son dernier interrogatoire : « J'accepte les réponses faites par mes amis. »

Jamais crime n'avait été plus habilement préparé, jamais conspirateurs n'avaient été mieux choisis et munis d'armes plus terribles et plus sûres. Jamais attentat contre la société tout entière n'avait été plus près de se consommer, quand la vigilance de l'autorité est venue pénétrer ces desseins, déjouer ces complots et livrer les coupables à la justice.

En conséquence : 1° Pascal Greco, 2° Raphaël Trabucco, 3° Natale-Angustino Imperatori, 4° Angelo Scaglioni et 5° Guiseppe Mazzini, ce dernier absent, sont accusés :

D'avoir, en 1863 et 1864, par une résolution d'agir concertée et arrêtée entre eux, formé un complot ayant pour but un attentat contre la vie de l'Empereur, ledit complot ayant été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution.

Crime prévu par les art. 86 et 89, paragraphe 1<sup>er</sup>, du Code pénal.

Fait au parquet de la Cour impériale de Paris, le 15 février 1864.

Signé : CORDOEN.

## Dernières Nouvelles.

D'après une dépêche de Copenhague, la journée très-meurtrière du 22 s'est terminée par la retraite des Prussiens.

Maintenant la neige tombe, elle couvre le sol ; elle force les Prussiens à suspendre le siège de Düppel et à ajourner leurs tentatives contre cette place.

A Kiel, les travaux de fortifications de la baie sont interrompus par le mauvais temps.

A Kolding, dans le Jutland, les Austro-Prussiens, conformément aux ordres de Vienne et de Berlin, restent stationnaires.

Enfin, une dépêche de Hambourg assure que tous les ports allemands de la mer du Nord seront bloqués rigoureusement, à partir du 15 mars, par les navires danois.

Nous trouvons aussi dans le même télégramme cette petite phrase éloquent : « Les arrestations continuent dans le Sleswig. » Les habitants du Holstein et du Sleswig, qui étaient si impatients, si joyeux de voir arriver les armées allemandes sur le territoire, doivent être satisfaits. Ils sont protégés, très-protégés, comme ils le méritent. (Le Pays.)

Il vient de paraître chez G. BARBA, éditeur, rue Cassette, 8, à Paris, l'histoire de la guerre du Mexique. Mexico, illustré par Janet Lange, etc., accompagné d'une carte géographique coloriée, dressée par A. H. Dufour. Prix 1 fr. 50 c. — PUEBLA et MEXICO réunis

complètent l'histoire de la guerre du Mexique et forment un vol. gr. in-8°. — Prix 3 fr.

Envoi franco, contres-timbre poste.

La Colonie des Indes, spécialité de Foulards, rue de Rivoli, 53, à Paris, envoie aux dames qui le demandent un beau choix d'échantillons de robes foulards de l'Inde, et expédie le tout franc de port.

#### BULLETIN FINANCIER.

Après une semaine tout entière d'efforts énergiques qui avaient amené une hausse vigoureuse, le marché est retombé dans une faiblesse qui est due en partie à des réalisations, en partie aussi à l'influence des événements politiques. La rente 3 0/0, qui avait touché 66,85, est redescendue à 66.43. Le Crédit mobilier a presque touché 1,400 fr.; il a reculé à 1,040, pour se relever à 1,030.

Toutes les valeurs ont fléchi dans la même propor-

tion. Les chemins de fer sont restés plus calmes, l'Orléans a dépassé le cours de 1,000 fr. Le Séville-Cadix est recherché, à cause de la plus-value constante de ses recettes.

Les opérations d'arbitrages ont un caractère de sécurité qui les rend précieuses pour les capitalistes; mais elles exigent d'assez grands capitaux et certaines conditions qui en interdisent l'accès aux petites épargnes. C'est donc un véritable service que MM. L. Montier et C<sup>e</sup>, 47, rue Richer, rendent au public, en centralisant ces opérations, et en y faisant participer tous ceux qui veulent y concourir, moyennant un versement minimum de 1,000 fr. La souscription à la quatrième série est ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

Les bazars des chemins de fer, entreprise patronnée par la maison Cl. Lafontaine de Paris, poursuivent leur émission chez MM. Chollet et C<sup>e</sup>, 5, rue d'Amboise; cette maison émet aussi les actions du service d'omnibus de Batignolles à Saint-Ouen, avec chemin de fer à traction de chevaux, et celles du gaz

de Messine, qui fonctionne déjà dans les meilleures conditions.

On s'occupe de la double souscription ouverte par la Banque des actionnaires, 24, rue Feydeau, l'une pour la formation d'un capital de spéculation de cinq millions, divisé en cinq mille parts de mille fr., affecté à de grandes opérations financières; — l'autre, pour un capital de participation divisé en quatre mille parts de 500 fr., qui ne sera affecté qu'à des opérations au comptant. Par cette ingénieuse combinaison, la Banque des actionnaires s'adresse à toutes les catégories de capitalistes. J. PARADIS.

#### BOURSE DU 25 FÉVRIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 60.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 93 55.

#### BOURSE DU 26 FÉVRIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 60.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 93 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Ou à louer pour la St Jean 1864 et 1865,

DEUX MAISONS SE TENANT : Situées à Saumur, rue Beaurepaire, occupées par MM. Dumest et Bonnemère, et comprenant : Salons, cuisine, chambres à coucher, jardin, écuries, sellerie, remise et autres dépendances.

L'une de ces maisons a entrée de porte cochère sur la rue de la Mare-Maillet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (96)

Etudes de M<sup>e</sup> LAUMONIER et LEROUX, notaires à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### UNE MAISON

Située à Saumur,

Formant l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière.

Cette maison dépend de la succession de M<sup>me</sup> veuve Du Bault et comprend : cuisine, salon, salle à manger, chambres à coucher, greniers et mansardes; cour, sellerie, écurie et autres dépendances.

Entrée en jouissance immédiate. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits M<sup>es</sup> LAUMONIER et LEROUX, notaires. (97)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

1<sup>re</sup> UNE MAISON ET JARDIN clos de murs, avec pièce d'eau, contenant 1 hectare 61 ares et occupés par Paré, jardinier.

2<sup>de</sup> UNE MAISON, dite Sainte-Catherine-du-Chapeau, et jardin de 32 ares 45 centiares, occupés par Biémont.

Le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, pour tous renseignements et traiter. (92)

#### DOMAINES.

Lundi 7 mars 1864, à midi, à l'École des Art-et-Métiers d'Angers, Le Receveur des Domaines procédera à la vente aux enchères :

1<sup>re</sup> D'objets confectionnés, tels que : médaillons, statuettes, compas, machine à doler, scierie à lame circulaire et pièces diverses;

2<sup>de</sup> De 2882 objets hors de service, tels que : instruments de musique, limes, meules, compas, burins, régulateurs, tuyaux, cables, ciseaux, mèches, scies, rapés, couvertures, etc., etc.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 0/0. (98)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 29 février 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans un magasin, à l'entrée de la rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 1, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers, appartenant à M. Dubois, propriétaire.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredons, draps, linge, canapés, divans, chaises, fauteuils, armoires à glaces, commodes, guéridons, étagères, plusieurs pendules, glaces, tableaux, gravures, flambeaux, tapis, coffre à bois et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 3 mars 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, au restaurant de M. Auriau, rue Beaurepaire (ancienne maison Jouanneau), à la vente publique, aux enchères, du mobilier garnissant ledit restaurant.

Il sera vendu :

Un très-beau service complet de 25 couverts, porcelaine, cristaux, belle table et ses rallonges, chaises foncées en latanier, ruolz, pendules, glaces, candélabres, tableaux, lits, commodes, tables de toilette, rideaux neufs, étagères et beaucoup d'autres objets, batterie de cuisine, bouteilles vides, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

#### SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

#### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 12 mars 1864, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,200 quintaux de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n<sup>o</sup> 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (101)

#### A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1864,

#### MAISON, JARDIN ET SERVITUDES.

Rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 19.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESSNEAU. (39)

Etude de M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 28 février 1864,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon,

LES

#### BIENS IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS.

Dépendant de la succession de M. Pierre Minier, en son vivant juge de paix à Richelieu.

1<sup>er</sup> LOT.

LA PROPRIÉTÉ DE LA VANZELLE, située commune de Chinon, consistant en : 1<sup>re</sup> maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 28 hectares 60 ares de jardin, terres labourables, vignes et sapins, en un seul tenant; 2<sup>o</sup> 1 hectare 65 ares 47 centiares de vignes, appelés la Pièce-de-Caves, maison construite dans ce terrain et plusieurs caves en roc; 3<sup>o</sup> et 5 hectares 25 ares 54 centiares de sapins, bruyères et taillis, appelés les Landes.

Mise à prix..... 38,000 fr.

2<sup>o</sup> LOT.

Six hectares 30 ares 66 centiares de pré-marais, situés à Baritteau, commune de Seully;

Mise à prix..... 12,000 fr.

3<sup>o</sup> LOT.

Une maison, sise à Chinon, place Saint-Maurice, cave en roc, auprès;

Mise à prix..... 10,000 fr.

4<sup>o</sup> LOT.

Une autre maison, située même ville, près l'église Saint-Maurice, dont elle est séparée par une ruelle.

Mise à prix..... 5,000 fr.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

OU A LOUER,

#### UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pâiens, aujourd'hui occupée par M. Lambert : salon avec boiseries sculptées; très-bel escalier en pierre; écurie à quatre chevaux, sellerie, grande remise, deux cours et parterre.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> Clouard, notaire.

Le dimanche 6 mars 1864, à midi,

#### DIVERS IMMEUBLES,

Dépendant de la succession du sieur Joseph Dumas-Ratouis.

(Pour la désignation, voir les affiches.)

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. Etienne FUSEILLER, rue de la Mairie, à M. PERCHER, agent d'affaires et expert, rue du Marché-Noir, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (84)

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault, successeur de M. HUDAULT.

#### VENTE

DE

#### MARCHANDISES NEUVES

Après décès et cessation de commerce,

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 2 octobre 1865.

Le dimanche 6 mars 1864 et le lundi suivant, s'il y a lieu, à midi, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault, procédé à la vente à l'encan des marchandises qui composaient le fonds de commerce de ROUENNERIE et de NOUVEAUTÉS exploité à Fontevault par la veuve GEORGES HAAS, lesquelles marchandises dépendent aujourd'hui, tant de la communauté qui a existé entre Jean-Georges Zanger et dame Françoise Morannes, son épouse décédée, que de la succession de cette dernière.

On vendra :

Draps de diverses couleurs, droguet, étoffes pour pantalons et gilets, toile, coutil, flanelle, coton, ras vert, stoff, doublure, castorine, orléans, velours, mousseline, rubans, tulle, etc.

On paiera comptant, plus 5 pour cent. (90)

#### TROIS MAISONS

#### A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

#### UNE MAISON

Située à Saumur, place Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 4 et 6, aujourd'hui occupée par Mesdames Godbillon : vastes bâtiments, belle cour et jardin.

UNE AUTRE MAISON,

Située à Saumur, rue des Pâiens, appartenant à M. et M<sup>me</sup> Dumoustier.

S'adresser sur les lieux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (87)

#### A LOUER

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

#### PREMIER ÉTAGE

Près la place de la Gare.

S'adresser à M. BARRARANT, même maison. (636)

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

#### PORTION DE MAISON

AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (78)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### A LOUER

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1864,

Ensemble ou séparément,

#### UNE MAISON AVEC JARDIN

Rue du Petit-Mail, n<sup>o</sup> 7,

Et une remise, écurie, chambre et jardin, place de l'Arche-Dorée.

S'adresser audit notaire. (66)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A AFFERMER

Pour la Toussaint 1864,

DIVERS

BÂTIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION

Situés au canton de Laleu,

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

#### ET UN JARDIN

En plein rapport, avec espaliers et cordons de vigne, contenant 1 hectare 65 ares, clos de murs.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et à DROUIN, fermier à Laleu. (62)